



**HAL**  
open science

**Compte rendu de P. Taracha, Ersetzen und Entsühnen.  
Das mittelhethitische Ersatzritual für den Grosskönig  
Tuthalija (CTH \*488.4) und verwandte Texte, Culture  
and History of the Ancient Near East 5 (2000)**

Alice Mouton

► **To cite this version:**

Alice Mouton. Compte rendu de P. Taracha, Ersetzen und Entsühnen. Das mittelhethitische Ersatzritual für den Grosskönig Tuthalija (CTH \*488.4) und verwandte Texte, Culture and History of the Ancient Near East 5 (2000). Journal of Near Eastern Studies, 2005, 64, pp.209-212. halshs-00105055

**HAL Id: halshs-00105055**

**<https://shs.hal.science/halshs-00105055>**

Submitted on 20 Oct 2006

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Piotr TARACHA, *Ersetzen und Entsühnen. Das mittelhethitische Ersatzritual für den Grosskönig Tuthaliya (CTH \*448.4) und verwandte Texte, Culture and History of the Ancient Near East 5, ISSN 1566-2055, ISBN 90 04 11910 8, 307 p.- 2000***

Dans son ouvrage, P. Taracha<sup>1</sup> édite une série de tablettes décrivant un rituel de substitution pour un roi Tuthaliya. L'analyse paléographique d'un des exemplaires appartenant à la série permet de faire remonter ce texte à l'époque moyen-hittite (p. 9). L'auteur en déduit que le Tuthaliya dont il s'agit doit être celui traditionnellement appelé « Tuthaliya III », qui résida à Šamuha (p. 163).

Le colophon de deux des tablettes, à savoir l'inédite Bo 3857 d'une part, et KUB 43.55 d'autre part, indique que Tuthaliya se rendit à la «demeure des ancêtres» (É *huhhaš*) pendant un rituel dédié à la déesse Soleil de la terre et y reçut un rêve. P. Taracha parle à juste titre de «Traum-(Orakel)» (p. 25) en faisant allusion à ce songe royal. L'expression me semble particulièrement appropriée étant donné le fait que ce rêve de Tuthaliya est apparu dans un lieu sacré. Il est donc probablement le résultat d'une incubation (rituel destiné à solliciter des dieux un rêve en particulier). Nous pourrions même préciser qu'il s'agit d'une incubation divinatoire/oraculaire, c'est-à-dire une incubation destinée à obtenir un rêve-message des dieux. Cette technique est bien documentée dans les textes hittites et est généralement décrite par l'expression *šuppa šeš-* («dormir d'une manière sacrée»). Comme P. Taracha le signale lui-même (p. 161 note 3 et p. 192), cette incubation divinatoire de Tuthaliya a très certainement une fonction nécromantique étant donné le lieu dans lequel elle est pratiquée. Il est important de préciser que ce texte hittite représente à l'heure actuelle la seule attestation proche-orientale ancienne d'incubation divinatoire pratiquée dans un dessein nécromantique (J. Tropper, AOAT 223, 18 et note 54 fait allusion à cette technique mais ne trouve que des attestations plus tardives : de l'époque du début de l'Islam, dans la Grèce antique, dans l'antique Lybie et des sociétés traditionnelles actuelles).

La forme verbale t]e<sup>7</sup>-eš-ha-at («er]schien im Traum») -p. 56-57) que restitue P. Taracha à la ligne 7' du texte HHT 76 (col. ii) me paraît surprenante : comme l'auteur le reconnaît lui-même (p. 140) le verbe tešhai- serait un *hapax legomenon*, car seul tešhaniya- est pour l'instant attesté pour signifier

---

<sup>1</sup> Le lecteur pourra lire deux autres comptes-rendus de *Ersetzen und Entsühnen...*, l'un rédigé par J. de Roos dans BiOr 58, 646-649, l'autre par D. Groddek, WdO 32, 205-208.

« apparaît en rêve » (Tischler HEG T<sub>3</sub>, p. 340-341). Le signe interprété par P. Taracha comme étant un EŠ semble précédé d'un clou vertical, comme le serait un signe MEŠ, c'est du moins ce qu'indique la copie de K. Riemschneider. Ce passage mériterait par conséquent d'être collationné. Nous laisserons cependant le bénéfice du doute à P. Taracha qui écrit : « Verwiesen sei ferner auf die sumerographische Umschreibung Ú-at Prt. Sg. 3 in der Apologie Hattušilis III. Die Annahme, dass sich hinter dem Sumerogramm heth. /tešhaniaat-/ verbärge [...] kann zwar nicht abgelehnt werden, doch wird man jetzt auch die Lautung /tešhat/ erwägen. » L'argument, bien que très judicieux, peut se retourner contre son auteur : s'il n'est pas prouvé que Ú-at soit à lire tešhanyattat (forme qui est, elle, documentée par plusieurs textes), il n'est pas non plus possible de démontrer qu'il doive se lire tešhat uniquement à partir de HHT 76, ce dernier étant lacunaire. Une occurrence plus assurée de tešhat permettrait de confirmer l'hypothèse de l'auteur. Toutefois, si un autre verbe était à restituer à cet emplacement, cela résoudrait la question du contenu du rêve du roi.

En effet, P. Taracha indique (p. 161) : « Der Inhalt dieses Traumes wird leider nicht mitgeteilt. Man kann nur vermuten, dass Tuthaliya von seinem Tod geträumt hatte. » A la suite de cette remarque, il ajoute : « Weitere Begleitumstände, die zur Vollziehung des Ersatzopfers führten, gibt [...] HHT 76 II<sup>2</sup> 6'-10': Das Traumomen wurde zunächst missachtet und zog keine Opfer an die Sonnengöttin der Erde nach sich. Dieser rituelle faux pas, der dem König aus Gewissen gefallen ist, wurde später als Ursache des Unheils festgestellt. » Chacun de ces deux « scénarios » est plausible dans le contexte de l'oniologie hittite. Nombre de textes nous montrent en effet que le rêve peut aussi bien prédire la mort du rêveur (le meilleur exemple est fourni par le rituel de substitution royale CTH 421 qui est à exécuter « si la mort a été prédite pour le roi, (s')il voit cela en rêve, [...] » ; voir Kümmel StBoT 3, 70) que transmettre une exigence divine que le rêveur devra respecter coûte que coûte (P. Taracha cite fort à propos p. 161 le rêve de Gaššuliyawiya qui est négligé par cette dernière et lui provoque pour cette raison une maladie). Toutefois, l'un et l'autre de ces « scénarios » cohabitent difficilement : soit le rêve est du type « rêve-exigence divine » et c'est du fait que Tuthaliya ne l'a pas respecté qu'il est tombé malade et se voit obligé de pratiquer un rituel de substitution; soit le rêve est un présage défavorable à la suite duquel le roi a décidé de faire ce rituel, dans le but de conjurer le mauvais sort. Etant donné que le rêve résulte vraisemblablement d'une incubation divinatoire, la deuxième interprétation me semblerait la plus appropriée : pourquoi le roi aurait-il négligé un rêve-message qu'il aurait lui-même sollicité par incubation ? L'incubation divinatoire, tout comme n'importe quelle

autre interrogation oraculaire, ne se pratique que pour résoudre un problème important. Il n'est sans doute pas courant d'avoir recours à elle pour ne plus en tenir compte par la suite. En outre, la première reconstitution n'étant basée que sur la forme verbale \*tešhat de HHT 76, elle en est d'autant plus fragile.

Si HHT 76 (+) Bo 6678 iii 12'-21' (p. 62-63) appartient bien à la série étudiée par P. Taracha, il pourrait fournir la clé de l'énigme : ce passage indique en effet que la déesse Soleil de la terre a prononcé une « parole de bonne (santé) » dans le rêve du roi, à la suite de quoi le rituel de substitution a été ordonné (ce passage est repris dans KUB 43.55 ii 1-6 où plusieurs divinités, et non plus seulement la déesse Soleil de la terre, sont interpellées). Peut-être peut-on alors suggérer que le rêve sollicité d'un Tuthaliya III déjà malade mettait en scène la déesse souterraine, et que celle-ci y indiquait au roi comment résoudre son problème de santé. C'est lors de cette théophanie rêvée qu'elle aurait « prescrit » au souverain un rituel de substitution. Le contenu du rêve de Tuthaliya serait donc similaire à celui décrit dans KUB 7.7 i 6'-7' (rituel de substitution royale). Ce dernier dit en effet : « (Toi) *Lel[wani]* tu as parlé (ainsi) en [rê]ve : 'Que l'on fasse un rituel [ ] de substitutio[n], [...]' » (Kümmel, StBoT 3, 132).

L'étude de P. Taracha ne se cantonne pas à l'analyse du rituel de substitution de Tuthaliya III. Elle examine à plusieurs reprises un point des plus cruciaux de l'histoire de la religion hittite : l'influence de la culture de Syrie du Nord sur le Kizzuwatna dès l'époque moyen-hittite -voire vieil-hittite (p. 212)?-. Les éléments qui, selon l'auteur, auraient été plus ou moins hérités des Syriens du Nord -par l'intermédiaire des Hourrites- sont :

- 1) p. 172 : le rite du « taknaz da- » (« retirer de la terre » : rite pour sauver un patient d'une mort imminente) et celui du « *IŠTU KASKAL<sup>MES</sup> huittiya-* » (« (at)tirer (les dieux) par les chemins »),
- 2) p. 177 : les offrandes désignées sous les noms hourrites ambašši et keldi (hypothèse déjà suggérée par D. Schwemer, SCCNH 7, 107),
- 3) p. 183 : le groupe divin des *karuilies šiuiniš* (les Annunakki mésopotamiens),
- 4) p. 184 : la représentation, lors d'un rituel exorcistique, du départ des dieux souterrains par une porte,
- 5) p. 187 : les divinités DINGIR.MAH<sup>MES</sup> et Gulšeš (chargées de la naissance et de la destinée des mortels),

6) p. 194-195 : une certaine forme du culte des ancêtres en tant que «dieux du père » (*addaš* DINGIR<sup>MEŠ</sup>-*iš*),

7) p. 196 : l'expression «devenir un dieu» pour signifier le passage d'un mortel de l'état de vivant à celui d'esprit défunt (sans que ce dernier soit réellement un dieu puisque son nom n'est pas accompagné du déterminatif divin -il reste cependant à élucider la question des Zawalli dont le nom est quant à lui très fréquemment précédé du déterminatif DINGIR et qu'A. Archi, AOF 6, 81-94, avait également identifiés à des esprits défunts),

8) p. 203 : le nom de certains ustensiles liturgiques,

9) p. 203 : certains aspects des rituels funéraires royaux hittites,

10) p. 217 : l'utilisation d'un jardin comme lieu où pratiquer une purification rituelle.

P. Taracha retrace en outre une histoire des rituels de substitutions hittites (Teil II. ), mettant en évidence les différentes techniques utilisées. Il remarque notamment que seuls les rituels de l'époque « hittite impérial » (NH) font allusion à l'utilisation de substituts (royaux) humains, ce qui pourrait être une pratique héritée de la Babylonie (p. 219-220). Il rappelle que d'autres éléments constitutifs de rituels ont déjà pu être attribués à un héritage mésopotamien ; il en fournit deux exemples :

1) p. 221 : une technique de magie analogique qui consiste à comparer les membres du corps d'un substitut avec ceux du patient (idée originellement suggérée par V. Haas, Or NS 40, 424-430). O. Soysal (Fs Popko, 315-337) a cependant récemment proposé de voir un prototype hattî à ces rites analogiques,

2) p. 222 : l'utilisation de la hutte É kippa- lors de certains rituels purificateurs. Concernant cette hutte, le lecteur pourra consulter l'article de P. Taracha intitulé « Hethitisch É.kippa- und das Sumerogramm (É.)GI.PAD mesopotamischer Texte » dans AOF 28, 2001, 132-146.

Alice Mouton (Paris-Leyde), Chicago, Janvier 2003